

O e c o n o m i a H u m a n a

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Avril 2003

Dans ce numéro

- *Mot du Titulaire adjoint*
Page 1
- *Les forêts guatémaltèques à l'heure de la certification*
Marc-André Lafrance
Page 2
- *Le « développement durable » selon Monsanto*
Emmanuelle Champion et Corinne Gendron
Page 4
- *Schmeiser VS Monsanto; David contre Goliath ?*
Julie Maurais
Page 8
- *La ville aux citoyens : Conférence d'Enrique Penalosa Transport – démocratie – qualité de vie*
Stéphane de Bellefeuille
Page 10
- *Offre de bourse*
Page 12
- *Site Internet du mois*
Page 13
- *Programme Colloques*
Page 14
- *Programmation des séminaires scientifiques*
Page 20
- *Offre d'emploi*
Page 21
- *Exposition virtuelle*
Page 22
- *Calendrier des événements*
Page 23

Mot du Titulaire adjoint

Alain Lapointe

Quel qu'en soit le véhicule, code de conduite, label, certification ou autre type d'engagement, les diverses initiatives de responsabilité sociale d'entreprise qu'on voit se multiplier dans le paysage corporatif sont le plus souvent accueillies de façon assez positive. Après tout, même s'il subsiste souvent une certaine dose de scepticisme quant aux motivations profondes de cette apparente ouverture de l'entreprise à l'égard des multiples attentes sociétales qui lui sont adressées, il n'en reste pas moins qu'un préjugé favorable est généralement accordé à tout ce qui ressemble à une tentative de réconciliation des intérêts privés et de l'intérêt commun.

C'est ainsi qu'en dépit de certaines limites observées dans les mécanismes actuels de certification des pratiques forestières au Guatemala, Marc-André Lafrance n'en soutient pas moins que la certification constitue un outil qui contribue malgré tout de façon positive à la préservation de la biodiversité. C'est d'ailleurs là une conclusion fréquente en matière d'évaluation d'impact des programmes de certification; le «principe» est bon, mais l'implantation est déficiente, soit en raison de l'imprécision des normes ou alors, le plus souvent, à cause de l'inefficacité des mécanismes de contrôle ou de vérification de conformité. Il suffirait donc d'améliorer le processus pour améliorer les résultats.

Or, c'est là une conclusion que sont loin de partager Emmanuelle Champion et Corinne Gendron, qui se livrent ici à une critique décapante des prétentions de responsabilité sociale de la compagnie agrochimique Monsanto. Les auteures nous font comprendre que loin de travailler à la réconciliation des objectifs corporatifs et de l'intérêt public, Monsanto se livre dans les faits à une efficace instrumentalisation à ses propres fins de la problématique environnementale; la responsabilité sociale au service des intérêts commerciaux.

Et c'est donc sous couvert de la légitimité que lui confère sa prétendue conversion au développement durable que l'entreprise poursuit ses comportements socialement douteux, comme en fait foi le témoignage de Percy Schmeiser que nous rapporte Julie Maurais; utilisation frauduleuse de semences Monsanto, ou simple pollution transgénique? Le débat se poursuit et se poursuit en Cour Suprême du Canada.

Et enfin, toujours dans le contexte du développement durable, Stéphane de Bellefeuille nous fait part d'une expérience réussie d'expansion du transport en commun à Bogota. Mais on constate là aussi que les seules mesures volontaires sont insuffisantes.

Les forêts guatémaltèques à l'heure de la certification

Marc-André Lafrance

Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Au cours de la décennie 1990-2000 le Guatemala a vu la portion de son territoire sous couvert forestier diminuer de 1,7% (FAO, 2000). À cette vitesse, les 4 944 213 hectares de forêts que compte le pays risquent de rapidement s'éffriter (INAB, 2003). C'est pourquoi plusieurs organismes et individus, guatémaltèques ou étrangers, se sont mis à la recherche de moyens pour contrer cette hémorragie. La certification des pratiques forestières est rapidement apparue comme un des instruments ayant le plus de potentiel. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le Guatemala compte 13 forêts certifiées sous la bannière du Forest Stewardship Council (FSC) pour un total de 348 122 hectares, ce qui lui permet d'être considéré comme un des leaders en Amérique Centrale dans le domaine de la certification des forêts (FSC, 2003).

Dans la plupart des pays d'Amérique Latine, les forêts certifiées appartiennent à la grande industrie ou à de riches propriétaires. À cet égard, le Guatemala se retrouve dans une situation particulière, puisque 11 des 13 forêts certifiées du pays sont des forêts communautaires. Plutôt surprenant si l'on considère que plusieurs des critiques du FSC se plaignent de la difficulté pour ce type d'exploitation forestière d'obtenir une certification (van Dam, 2003, Eba'a Atyi et Simula, 2002). Par contre, il faut souligner que la plupart des forêts communautaires guatémaltèques affichant le label FSC ont une superficie de plus 5000 hectares, tandis que Chapela fixe à 1000 hectares la superficie minimale pour qu'une unité de gestion forestière puisse rentabiliser les coûts reliés à son accréditation par le FSC (Chapela, 2002).

Une autre particularité de ce pays d'Amérique Centrale est la catégorie des zones forestières ayant fait l'objet du rigoureux processus de certification du FSC. En effet, 345 880 de ses 348 122 hectares de superficies certifiées sont catégorisés de type naturel, c'est à dire qu'ils n'ont pas été aménagés pour la coupe (FSC, 2003), alors que, pour le reste de l'Amérique Latine ce sont environ 38% des forêts certifiées qui sont des plantations (van Dam, 2003).

À ce jour le Guatemala n'a toujours pas développé de standard régional. Eba'a et Simula affirment en prenant pour exemple le cas de la Bolivie que ces stan-

dards facilitent l'accès à la certification pour les aménagistes forestiers d'un pays. Par ailleurs, ces initiatives régionales permettraient de régler quelques problèmes que connaissent les pays tropicaux par rapport à l'application des principes et critères (P&C) internationaux du FSC (Eba'a et Simula, 2002).

Les premiers pas de la certification au Guatemala furent faits dans la région de Petén, à travers la réalisation du projet de protection de la Réserve de la biosphère Maya. Au cours de ce projet, quelques zones situées dans la Réserve se virent accorder le statut de Réserves Forestières. À ces endroits, l'exploitation du bois est permise sous quelques conditions, dont celle d'obtenir une accréditation du FSC dans un délai de trois ans. Cette «obligation» à se certifier n'est pas très en phase avec l'idée de volontariat qu'exige la certification et risque par le fait même de réduire les avantages liés à ce type de régulation. Toutefois, selon van Dam, la participation du gouvernement guatémaltèque a considérablement facilité l'implantation du FSC en ce pays, et a ainsi amélioré la gestion de ses forêts (van Dam, 2003).

Plus récemment, des représentants mexicains et guatémaltèques du gouvernement, des communautés forestières, du secteur académique et des entreprises se sont rencontrés dans le but de mettre sur pied un distributeur central qui faciliterait la vente de bois tropical certifié. Ce projet, qui devrait se réaliser d'ici peu, permettra aux communautés forestières certifiées par le FSC de réduire leur dépendance face aux grands groupes industriels et de promouvoir leur bonne gestion forestière.

Les impacts de la certification au Guatemala

Selon les participants d'un atelier portant sur la certification forestière et la gestion des forêts par les communautés, tenu à Santa Cruz en Bolivie en janvier 2001, les avantages liés à la certification de forêt exploitée par une communauté sont multiples (WWF, GTF, GTZ, ECLNV, 2001).

Par exemple, la certification aide la communauté à percevoir la valeur de la ressource qu'est la forêt, incite au passage vers des pratiques forestières plus durables et améliore les revenus ainsi que leur distribution. Toutefois, les participants à l'atelier concluent que certains obstacles restent à surmonter, notamment la difficulté de répondre aux exigences des structures normatives, le manque d'information concernant la certification dans les communautés forestières et les coûts élevés liés au processus de certification.

Dans un cas concret comme celui de la concession forestière communautaire de La Pasadita, située dans la région de Petén, les évaluateurs de l'organisme américain SmartWood déterminent que la communauté a réussi à mettre de l'avant plusieurs méthodes de gestion forestière durable et ce, en dépit de son peu d'expérience. Par ailleurs, les auditeurs constatent que la coopérative protège bien les arbres semenciers, contrôle les incendies et possède d'excellentes capacités au niveau technique. D'un autre côté, ils soulignent certaines lacunes, dont le peu d'expérience en sylviculture et la mauvaise qualité des relations avec les usagers traditionnels de la forêt, tel que les agriculteurs (SMARTWOOD, 2000).

Plusieurs améliorations restent à venir pour que l'objectif du FSC, de voir se concrétiser un développement durable au niveau des forêts, soit accompli au Guatemala ; ce qui n'est pas unique aux forêts de ce pays, mais bien à l'ensemble des forêts tropicales. Or, il est clair que la certification est un outil qui permet et qui permettra probablement plus dans le futur, la préservation de la biodiversité - surtout si l'objectif du FSC, voulant que 15% du bois rond vendu sur le marché mondial soit certifié sous sa bannière, est atteint (MOK, 2002). De plus, un commerce du bois axé sur des principes semblables à ceux régissant le commerce équitable aiderait assurément à rendre plus significatifs les impacts de cette certification. Cette avenue permettrait à certaines coopératives forestières du Guatemala de prendre le contrôle de la plus-value que la certification donne au bois et de favoriser le développement de leur communauté et des communautés avoisinantes.

CHAPELA, F. 2002. *La certificación como incentivo en un país importador*. Certificación Forestal, Equidad y Participación. Guatemala.

EBA' A R, SIMULA' M. 2002. «Les bois tropicaux face aux enjeux de la certification des forêts». *Actualité des forêts tropicales OIBT*. vol.10. no.3, p.3-5

FAO. 2000. *Forest Resource Assessment*, En Ligne. <http://www.fao.org/forestry/fo/fra/index.jsp> Page consultée le 12

mars 2003

FSC. 2003. *Forests Certified by FSC-Accredited Certification Bodies*. En ligne. <http://www.fscoax.org>. Page consultée le 12 mars 2003

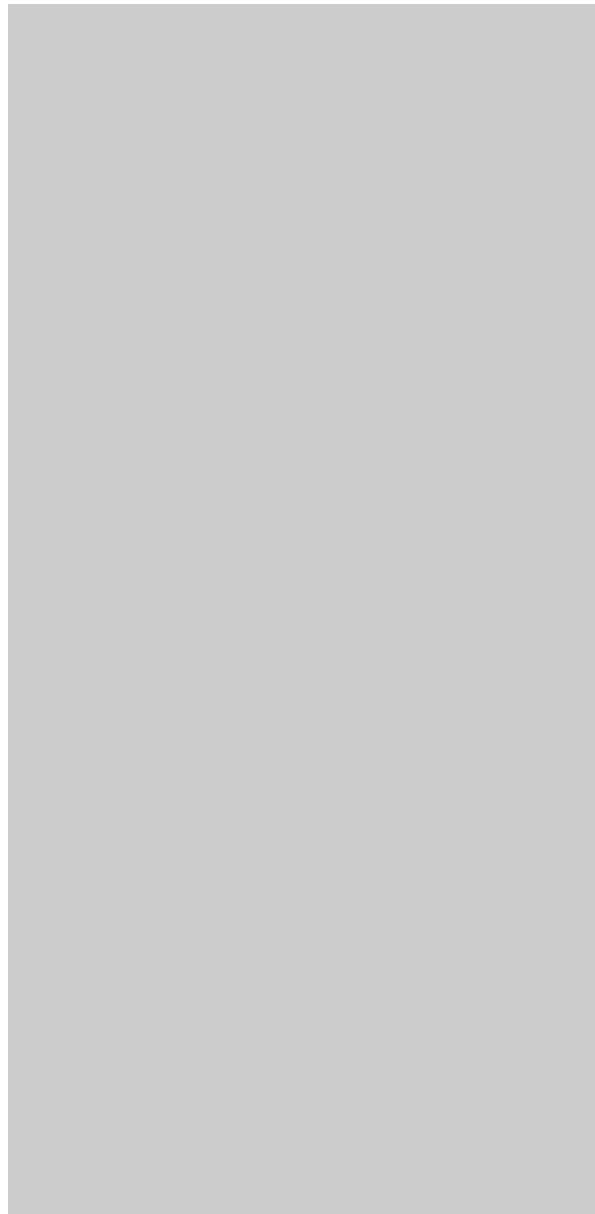
INSTITUTO NACIONAL DE BOSQUES (INAB). 2003. *Boletín de Estadísticas Forestal 2001*. Ed : Guatemala, 56p.

MOK, S. 2002. « Plan d'expansion du Forest Stewardship Council ». *Actualité des forêts tropicales OIBT*. vol.10. no.3, p.10-11

SMART WOOD PROGRAM. 2000. *Resumen publico de la certificación forestal a : La concesion Forestal Comunitaria -La Pasadita*. San Andres, Guatemala. 24p.

VAN DAM, C. 2000. *La economia de la Certificación Forestal : Desarrollo Sostenible para quien?*. Présenté au Congreso Iberoamericano de Desarrollo y Medio Ambiente « Desafíos Locales ante la globalización », FLASCO-Quito, Equateur 25p.

WWF, GTZ, GTF, ECLNV. 2001 *Manejo forestal comunitario y certificación en América Latina*. Taller Regional, Santa Cruz, Bolivia. 18p.



Le « développement durable » selon Monsanto

Emmanuelle Champion¹ et Corinne Gendron²

Leader mondial des OGM de première génération et très impliquée dans la production de PCB et de pesticides organochlorés, la compagnie agrochimique Monsanto n'aura cessé de faire la manchette des journaux : agent orange, PCB, polystyrène et plus récemment les OGM sont tous des produits de l'entreprise. Pourtant, Monsanto se présente aujourd'hui comme une *entreprise des sciences de la vie* et s'est convertie au *développement durable*. Grâce à la commercialisation de semences transgéniques, l'entreprise prétend vouloir faire reculer les limites des écosystèmes pour le bien de l'humanité (Monsanto, 1997). Que penser de cette entreprise, qui après avoir si longtemps négligé les impacts écologiques de ses activités, met soudainement l'environnement au cœur de ses préoccupations? Comment expliquer qu'une entreprise engagée dans des activités destructrices en contribuant à l'effort de guerre s'intéresse tout à coup au problème de la faim dans le monde au point de l'inscrire dans sa mission en se donnant des allures d'organisation humanitaire?

Certains expliquent cette volte-face par l'évolution du marché et le décrivent comme une stratégie de marketing. D'autres y décèlent plutôt une logique plus large de relations publiques. Ces éléments éclairent sans doute le changement de cap auquel nous assistons. Mais il y a là plus qu'une question de stratégie commerciale. En effet, *le nouveau discours de Monsanto participe à une offre éthique en émergence qui doit être comprise en lien avec la nécessaire légitimation de l'entreprise comme institution sociale*. La nouvelle mission de Monsanto s'inscrit en fait dans une mouvance générale où les entreprises privées proposent de *prendre en charge le bien commun, plutôt que de simplement répondre à leurs intérêts et à ceux de leurs actionnaires* (Gendron, 2000).

Monsanto, de l'utilitarisme à l'humanisme

Depuis sa création, Monsanto a entretenu des rapports très particuliers avec l'environnement et alla même jusqu'à élaborer des stratégies pour éviter la prise en compte de ses impacts écologiques : ainsi, à diverses reprises, les dirigeants de l'entreprise se sont départis de leurs activités polluantes en vue d'échapper à des poursuites. Dès la fin des années soixante, alors que Monsanto commençait à être la cible des environnementalistes, le président Edward J. Bock prit soin de centraliser le management de

ses activités de transformation de matières premières tout en gardant une distance légale par l'intermédiaire de filiales. Plus tard, affaiblie par des ventes cycliques et une intense compétition sur les prix, et face à des défis environnementaux croissants, l'industrie chimique toute entière choisit de redéployer ses actifs vers le secteur des biotechnologies à travers une vague de désinvestissements, de fusions et d'intégrations. Monsanto ne fit pas exception et en 1997, elle se scinda en deux entités distinctes en créant la compagnie chimique Solutia Inc., juridiquement indépendante de la nouvelle Monsanto (McDonald, 2001). Cette stratégie de départition n'a cependant pas empêché Monsanto de faire face à des poursuites liées notamment aux répercussions environnementales de ses activités.

Ainsi, lors du récent procès en Alabama mené par 3 450 plaignants, Solutia Inc., Monsanto et le Groupe Pharmacia furent conjointement reconnus responsables de la contamination aux PCB de la ville d'Anniston. Cette décision est donc venue contrecarrer la stratégie de départition de Monsanto : en février 2002, six chefs d'accusation furent retenus par le jury: négligence, destruction délibérée (*wantonness*), dissimulation de la vérité, atteinte aux droits d'autrui et « outrage ». Un plan de nettoyage de la ville était envisagé comme peine. Solutia Inc. devait en honorer les coûts, et à défaut pour elle de le faire, ceux-ci seraient assumés par Monsanto, et finalement Pharmacia (Grunwald, 2002b). Il fut en effet mis en évidence que les dirigeants de Monsanto connaissaient les effets des PCB sur la santé humaine et les écosystèmes depuis les années trente. La firme déversa toutefois des déchets hautement toxiques dans l'environnement, sans chercher à réduire la quantité de ses rejets. La toxicité des PCB éclata au grand jour en 1968. Monsanto commença alors à établir des contacts au sein de l'administration provinciale (Alabama Water Improvement Commission) et fédérale (EPA) et poursuivit leur production jusqu'en 1977 (Grunwald, 2002c).

Selon les mémos de Monsanto déposés en cour, l'EPA connaissait l'étendue de la contamination d'Anniston depuis 1971 (Grunwald, 2002c). L'a-

gence environnementale ne prit pourtant aucune mesure pour protéger les communautés avoisinantes. L'État d'Alabama interdit la pêche en 1993 lorsqu'un poisson déformé fut découvert dans les cours d'eau. Des études sur le site d'Anniston révélèrent par la suite des niveaux de pollution extrêmement élevés : les communes furent déclarées zones dangereuses pour la santé publique et Monsanto amorça un programme d'achat des habitations (Grunwald, 2002c).

Mais l'affaire n'en restera pas là. Le procès d'Anniston rebondit lorsqu'en mars 2002, l'EPA et Solutia Inc. signèrent, en marge de ce jugement, un plan de nettoyage pour la ville d'Anniston (Solutia, 2002b; Grunwald, 2002e). En s'appuyant sur cet accord signé avec une agence de juridiction fédérale, les dirigeants de Solutia Inc. tentèrent de faire annuler la condamnation du juge d'Alabama (Grunwald, 2002d). Or, ce plan de nettoyage s'avère peu coercitif et avantage plutôt la firme: Solutia Inc. est chargée de conduire elle-même le bilan environnemental et de santé publique du site d'Anniston (Grunwald, 2002e).

Le dénouement de ce procès confirme les relations étroites de l'entreprise avec l'administration. Même si peu d'auteurs s'avancent à établir un lien de causalité avec le traitement de faveur dont bénéficie Monsanto de la part de l'administration américaine, certains écrits attestent des étroites relations que cette firme entretient depuis longtemps avec le Pentagone (Downs, 1998, in Tokar, 2000 ; Monsanto, 2002b). Très tôt, Monsanto est devenue un partenaire stratégique de l'industrie de guerre. Impliquée dans le Projet Manhattan par le biais des laboratoires Dayton (Ohio) pour la recherche sur l'uranium, les laboratoires Mound et Dayton (Ohio) furent d'importants centres de recherches nucléaires jusqu'à la fin des années quatre-vingt (Monsanto, 2002). Monsanto fut aussi le fournisseur du défoliant dit « agent orange », utilisé durant la guerre du Vietnam par l'armée américaine. Certaines sources indiquent que l'intérêt de l'armée américaine pour la production de ce défoliant date du désastre de Texas City en avril 1947 (Tokar, 2000). Monsanto s'était lancé à la fin des années quarante dans la production de l'herbicide 2,4,5-T. Ce produit fut à l'origine de nombreux problèmes de santé chez ses ouvriers. L'entreprise n'a pourtant rien fait pour informer son personnel et ce n'est qu'en 1957, suite à une explosion d'une usine de Nitro dans l'ouest de la Virginie que la toxicité de la dioxine fut reconnue. Suite à ces découvertes, l'ar-

mée américaine s'intéressa au produit à des fins militaires, tout particulièrement comme composant d'armes chimiques. Une demande de renseignements formulée par le *Saint Louis Journalism Review* révéla l'existence de 600 pages de correspondances remontant à 1952 entre Monsanto et l'armée au sujet de ce dérivé chimique (Tokar, 2000).

Malgré ce passé trouble, Monsanto manifeste paradoxalement un fort intérêt pour les questions environnementales et sociales. Elle a été par exemple la première des 500 compagnies du magazine *Fortune* à publier dès 1990 un rapport annuel environnemental. En 1994, elle commença à consulter des environnementalistes et elle est l'un des membres les plus actifs de l'association Business For Social Responsibility (McDonald, 2001). Le président Robert Shapiro continua à mettre l'accent sur l'environnement : en 1997, il la convertit en *entreprise des sciences de la vie* avec pour mission « *Food, Health and Hope* ». Aujourd'hui, Monsanto fait figure d'entreprise écologique, à tel point qu'elle est présentée dans la littérature managériale comme un modèle de *développement durable* : grâce à la commercialisation d'une gamme de produits agricoles génétiquement modifiés, elle permettrait d'atteindre une meilleure productivité, de conserver les sols, d'utiliser moins d'insecticides ou d'énergie, et de protéger les habitats.

N'est-il pas paradoxal qu'une firme aux prises avec un passé si particulier définisse sa mission en termes d'enjeux écologiques? Paradoxe d'autant plus surprenant lorsque se juxtaposent chez Monsanto, un argumentaire altruiste et des luttes acerbes avec des petits agriculteurs. Le procès à l'encontre de Percy Schmeiser, un fermier de la Saskatchewan, poursuivi pour « *utilisation de semences canola Ready sans permission* » contraste en effet avec ce discours philanthropique.

Une reconstruction des problèmes environnementaux et sociaux à des fins stratégiques

Il faut dire qu'à travers le processus de mondialisation, les entreprises transnationales ont acquis un poids économique et politique sans précédent, renforcé par la *nouvelle alliance État - Entreprise*: la mondialisation des économies se ba-

sant sur l'intégration intersectorielle des technologies, les États « nationaux » ont mis en place l'ensemble des *structures de valorisation des facteurs de production matériels et immatériels organisés sur des bases mondiales*. L'entreprise est donc devenue l'organisation de «gouvernance» de l'économie mondiale avec l'appui des États locaux et l'État s'est donné comme fonction historique d'assurer les conditions nécessaires au déploiement de ses entreprises « locales » multinationales. L'État a ainsi relégué aux entreprises une légitimité politique et sociale dont il était jusqu'alors porteur, c'est à dire la capacité de garantir le développement socio-économique (Petrella, 1989). De fait, cette *nouvelle alliance État - Entreprise* place les entreprises porteuses d'intérêts privés au même niveau que les États, en position d'assurer le *bien commun* tout en échappant aux mécanismes de contrôle démocratique traditionnel. C'est dans le contexte de cette nouvelle alliance que l'on peut comprendre l'engouement pour l'éthique des affaires.

Depuis quelques années, les firmes se munissent de chartes éthiques, de programmes volontaires de responsabilité sociale ou de citoyenneté corporative. Il est vrai que le questionnement éthique et social de l'entreprise était présent dès les débuts du capitalisme. Mais c'est vers la fin des années soixante que le concept de responsabilité sociale a pris véritablement son essor. Malgré des agencements théoriques différents, les tenants de la responsabilité sociale avancent tous que l'entreprise privée est en mesure de prendre en charge le bien commun (Gendron, 2000). Ces discours ne permettent pas de remettre en cause la finalité organisationnelle de l'entreprise inscrite au cœur du système capitaliste et prévue dans sa forme juridique constitutive (Jones, 1996). Si bien que la mission d'accumulation du capital de l'entreprise doit être opérationnalisée à travers des stratégies et des tactiques qui ne sauraient céder le pas à des comportements moraux et socialement bienveillants de la part des acteurs corporatifs, sans renoncer au système capitaliste dans son ensemble (Jones, 1996; Gendron, 2001).

Le discours sur la responsabilité sociale participe donc à une idéologie puissante permettant le maintien du statu quo tout en garantissant une cohésion sociale nécessaire à la pérennité du système capitaliste (Jones, 1996). Mais il faut aussi compter avec la pénétration de la logique économique dans de plus en plus de domaines de la vie, ce qui confère à l'entreprise privée un pouvoir politique inusité, accentué

notamment par l'implantation sur une base mondiale de systèmes de valorisation des facteurs de production. Cette domination de l'entreprise est renforcée par l'éthique des affaires et risque d'être accentuée par une utilisation des problématiques environnementales et sociales en faveur de l'entreprise privée. Ainsi Monsanto pose peut-être les prémises d'une tendance : l'épiphénomène du *processus de marchandisation* (Jones, 1996) pourrait se traduire par la privatisation des problèmes environnementaux et sociaux eux-mêmes.

Le discours de la responsabilité sociale est donc bien plus que du «markéthique» en regard de ses fortes implications politiques, et ce qui paraissait être un paradoxe n'en est finalement pas un : *l'entreprise Monsanto, sérieusement mise à mal par ses activités polluantes et son implication dans l'industrie de guerre, et à présent forte d'une hégémonie économique et politique sans précédent, adopte un discours éthique pour se légitimer dans son nouveau rôle institutionnel*.

À travers ce nouveau discours et son positionnement en entreprise des sciences de la vie, Monsanto est en train de proposer sa propre lecture de la problématique environnementale et humaine. Elle participe ainsi à la définition sociale de la problématique environnementale qui est en effet le résultat d'une construction sociale, c'est-à-dire que les représentations de la problématique environnementale sont influencées par le jeu stratégique des acteurs. Si bien que les choix et les stratégies des acteurs viennent orienter non seulement le développement scientifique, mais également la représentation des problèmes environnementaux et par le fait même, les avenues de solutions.

Or, on observe que dans le cadre de la commercialisation très contestée des OGM pesticides de première génération, Monsanto a largement usé d'arguments environnementaux et sociaux en les présentant, soit comme des remèdes aux problèmes de malnutrition et de santé publique du Tiers-monde, soit comme une solution de rechange aux pesticides (Sinaï, 2000). En fait, Monsanto propose une lecture de la problématique environnementale qui est conforme à ses intérêts. Cette reconstruction des problèmes environnementaux aboutit à un renforcement du pouvoir politique de la firme qui se positionne

comme un acteur légitime de la résolution de questions publiques, sociales et politiques: «*si le seul et unique but de Monsanto est de faire passer son projet biopolitique mondial, le nouveau Monsanto a besoin d'afficher une éthique, forcément à géométrie variable puisque c'est la multinationale elle-même qui en fixe les règles.* » (Sinäi, 2001). Il s'agit là d'un positionnement social, d'un discours qui vise à assurer la légitimité de l'entreprise en regard de la pertinence de ses activités face aux besoins de la société. Ces activités bénéficient aux acteurs dominants de la firme et ce discours permet de rendre légitime une activité dont la nécessité ou l'utilité est discutable aux yeux de la société civile.

Monsanto, firme trouble marquée par un passé délicat et une implication dans l'industrie de guerre, se présente aujourd'hui comme un acteur privilégié du *développement durable* œuvrant pour le bien de l'humanité. Alors que l'entreprise est porteuse d'une responsabilité socio-économique historique inédite, l'éthique et la responsabilité sociale corporatives participent à une rhétorique de légitimation de l'entreprise privée et du système capitaliste dans son ensemble. Mais ce n'est pas tout, car dans le cas de Monsanto, on assiste à un autre phénomène : au cours de la dernière décennie, on constate que la firme instrumentalise la problématique environnementale à ses propres fins. Elle participe ainsi à la construction sociale des problèmes environnementaux en les définissant en fonction de ses intérêts commerciaux. Cette reconstruction des enjeux écologiques aboutit à un renforcement sans commune mesure de son poids politique puisque l'entreprise se positionne ainsi comme un acteur légitime dans la définition et la recherche de solutions aux problèmes environnementaux. On peut ainsi conclure que ce qui semblait un paradoxe est en fait une stratégie socio-politique fort bien articulée.

¹Candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement, Institut des sciences de l'environnement, UQÀM - Étudiante - chercheuse à la Chaire Économie et Humanisme, ESG, UQAM

²Professeure au Département ORH et chercheuse principale à la Chaire Économie et Humanisme, ESG - UQAM

Gendron, Corinne, *Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement*. Cahier du CRISES, Vol. 1, no3, 2001, 481 p.

Gendron, Corinne, *Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale*. Cahier du CRISES, No4, 2000, 74 p.

Grunwald, Michael, 2002a. « In dirt, water and hogs, town got its fill of PCBs, unknowing residents have little left but lawsuits ». *Washington Post*, (01 janvier), p. A17.

Grunwald, Michael, 2002b. « Monsanto held liable for PCB dumping ». *Washington Post*, (23 janvier), p. A01.

Grunwald, Michael, 2002c. « Monsanto hid decades of pollution PCBs drenched Ala. Town, but no one was ever told ». *Washington Post*, (01 janvier), p. A01.

Grunwald, Michael, 2002d. « Proposed settlement in PCB case denounced ». *Washington Post*, (24 mars), p. A06.

Grunwald, Michael, 2002e. « Senators assail EPA on Ala. PCB Cleanup ». *Washington Post*, (20 avril), p. A05

Jones, Marc T, « Missing the Forest for the Trees. A Critique of the Social Responsibility Concept and Discourse », *Business and Society*, vol. 35 No 1, mars 1996, pp. 7-41

Landa, Marinnel, « Monsanto Company ». Chap. in *International directory of company histories*. Vol.29, 2000, pp. 327-331

McDonald, Sara, « Monsanto and genetically Modified Organisms ». *INSEAD*, 2001, pp.1-15.

Monsanto. 2002. «Company timeline/History-Developing sustainable agriculture». http://www.monsanto.com/monsanto/about_us/company_timeline/default.htm (08-08-2002)

Petrella, Riccardo « La mondialisation de la technologie : une (hypo)thèse prospective » *Revue Futuribles*, no 135, 1989, pp.3-25.

Sinäi, Agnès, « Comment Monsanto vend des OGM », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2001, pp. 14-15.

Solutia Inc. 2002a « Solutia reiterates it has adequate coverage for previously disclosed PCB related issues », (4 janvier), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Solutia Inc. 2002b « Solutia signs decree on Anniston PCB issues », (22 mars), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Solutia Inc. 2002c « Solutia statement on liability verdict in Bowie vs. Monsanto trial in Gasden, Ala », (22 février), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Solutia Inc. 2002d « Solutia states its side of the story in response to Washigton Post Article », (3 janvier), <http://www.solutia.com> (10-04-2002)

Solutia Inc. 2001 « Solutia Inc. Settlement reached in owens vs. Monsanto », (23 avril), <http://www.solutia.com> (11-04-2002)

Tokar, Brian. « Monsanto : l'arrogance d'une transnationale » Chap. in *Procès de la mondialisation*. pp.165-187. Fayard, 2001, 484 p.

Schmeiser VS Monsanto; David contre Goliath ?

Julie Maurais

Étudiante-chercheuse, Chaire Économie et Humanisme

Le 26 février dernier, la Chaire Économie et Humanisme accueillait Monsieur Percy Schmeiser, agriculteur de la Saskatchewan spécialisé dans la culture du canola. Poursuivi par la firme Monsanto pour avoir supposément cultivé illégalement sur ses terres des graines de canola génétiquement modifiées, Monsieur Schmeiser mène depuis quelques années une véritable campagne contre l'industrialisation et le contrôle de l'agriculture par une poignée de très grandes entreprises. À cet égard, Monsanto semble avoir développé des stratégies particulières que l'agriculteur de la Saskatchewan tente de montrer au grand jour. David contre Goliath ! Ainsi pourrait-on qualifier la situation que vit monsieur Schmeiser, qui a entrepris de tenir tête à cette entreprise multinationale. Derrière un discours de sauveur de l'humanité, Monsanto cache en effet des pratiques très discutables.

Depuis trois générations, la famille Schmeiser s'adonne à la culture du canola et a développé, au cours de ces années, des semences de grande qualité. Affirmant n'avoir jamais fait affaires avec la firme Monsanto, Monsieur Schmeiser n'en est pas moins accusé d'avoir cultivé illégalement des semences transgéniques. En 1998, des plans de *Canola Roundup Ready*, semences développées par la firme Monsanto, ont été retrouvés en bordure du champ cultivé par Monsieur Schmeiser. L'agriculteur se défend bien d'avoir utilisé ces semences et se dit plutôt victime de pollution génétique occasionnée par la culture d'OGM dans les terres avoisinantes. En effet, les forts vents présents dans les prairies canadiennes de même que le va et vient des insectes pollinisateurs peuvent engendrer des croisements entre les diverses variétés de canola poussant sur un territoire donné. Cependant, selon le jugement du Maître W. Andrey Mackay en mars 2001, aucune des sources de contamination évoquées ne pouvaient expliquer la concentration de *Canola Roundup Ready* retrouvée sur le territoire cultivé par Monsieur Schmeiser.

Le verdict de la Cour d'appel est donc tombé : Monsieur Schmeiser est reconnu coupable de violation des droits de propriété de l'entreprise Monsanto. Et même s'il n'a pas utilisé sciemment ces semences, l'agriculteur aurait dû, selon le jugement, savoir qu'il

se trouvait dans son champ des plans de canola ne lui « appartenant pas ». En conséquence, Monsieur Schmeiser s'est vu saisir tous les profits de ses récoltes depuis 1998, de même que ses semences, maintenant contaminées, développées depuis trois générations ; il doit, en plus, payer les frais de Cour s'élevant à 153 000 \$. L'accusé se tourne à présent vers la Cour suprême du Canada pour faire entendre sa cause.

Au-delà du drame humain personnel, le cas de Monsieur Schmeiser est alarmant car il fera jurisprudence en matière d'arbitrage entre les droits de propriété des cultivateurs sur leurs terres et les droits de propriété intellectuelle des grandes firmes de l'agbiotech. La pollution génétique n'étant pas reconnue comme vecteur possible de contamination des champs de canola, les agriculteurs perdent ipso facto leurs droits; en effet, aussitôt que la terre cultivée est contaminée par des plants résistants développés par Monsanto, la firme peut tout simplement saisir la récolte de canola, se prévalant ainsi d'un droit privilégié de propriété sur toutes cultures suspectées d'être illégales. Cette situation inquiète sérieusement l'agriculteur de la Saskatchewan, confronté seul à une multinationale puissante dont le passé n'est pas très rassurant.

Fondée en 1901, Monsanto s'est historiquement concentrée dans la production de produits chimiques. Son essor coïncide avec la seconde guerre mondiale, période pendant laquelle l'entreprise s'allie avec l'armée américaine pour produire des armes chimiques. Elle est aussi au cœur de la controverse dans les années 70 en produisant l'« Agent Orange », pesticide extrêmement puissant utilisé comme défoliant pour éclaircir la forêt tropicale durant la guerre du Vietnam et qui, en raison de sa forte concentration en dioxine, eut des conséquences tragiques sur la santé des populations locales. Poursuivie à maintes reprises pour ses activités polluantes, elle fût, entre autres, reconnue coupable de négligence, de destruction délibérée, de dissimulation de vérité et d'atteinte aux droits d'autrui, pour avoir contaminé la ville d'Anniston, où elle

produisait du PCB. En effet, c'est en toute connaissance de cause que l'entreprise a poursuivi des activités ayant des impacts sur l'environnement et la santé de la population sans même chercher à les minimiser. C'est cette même firme qui se lança, dans les années 90 dans le domaine de l'agrochimie et de l'agbiotech (OGM et pesticides). Elle contrôle désormais 80% du marché mondial des semences transgéniques et des pesticides.

L'entreprise Monsanto, leader mondial dans la production d'organismes génétiquement modifiés (OGM), se présente maintenant comme une *entreprise des sciences de la vie* mettant de l'avant un développement durable. Cette multinationale se donne ainsi une image humanitaire en prônant les vertus des OGM : selon Monsanto, ceux-ci permettent d'augmenter la productivité des récoltes, de limiter l'usage des pesticides et d'augmenter la capacité nutritive des aliments, toutes choses qui, dans un contexte d'explosion démographique, permettraient de mettre un frein à la faim dans le monde. Toujours selon Monsanto, on assurerait de cette façon aux populations une nourriture abondante et de bonne qualité.

Monsieur Schmeiser affirmait pour sa part que les vertus supposées des semences modifiées ne sont pas à la hauteur des attentes des agriculteurs; la productivité n'aurait pas significativement augmenté, l'utilisation de pesticides encore plus concentrés serait maintenant rendue nécessaire en raison de la résistance développée par les insectes, et tout ça sans oublier l'appauvrissement des sols fertiles. De plus, le coût élevé pour se procurer les semences rend les OGM développés par Monsanto inaccessibles à la majorité des pays en développement, allant ainsi à l'encontre du discours faisant de la lutte contre la faim dans le monde l'argument ultime permettant de légitimer l'utilisation des semences transgéniques.

Le discours livré par Monsieur Schmeiser est alarmant, car le verdict aura une incidence cruciale pour l'avenir des droits des agriculteurs. Selon lui, la non-reconnaissance de la contamination possible des cultures par les champs environnants enlève toute possibilité aux cultivateurs de choisir entre une culture transgénique et une culture organique. Le jugement actuel confère de facto ce pouvoir à l'entreprise, allant même jusqu'à lui permettre de saisir le produit des champs contaminés par les semences transgéniques.

Monsieur Schmeiser devient donc, à son corps défendant, la figure de proue du mouvement des agriculteurs luttant pour défendre un droit essentiel, la liberté de cultiver leurs champs comme bon leur semble et de rester maîtres de leur travail, de leur métier, et de leur vie. Pour la première fois depuis 50 ans, Monsieur Schmeiser n'a pas fait pousser de canola cette année, puisqu'il se refuse à utiliser des semences transgéniques appartenant à Monsanto. Jugées contaminées, les siennes ont été confisquées par la Cour. En attendant d'être entendu en Cour suprême, l'agriculteur se bat pour les droits des générations futures à consommer des produits de qualité, sans risque pour la santé et pour les droits des agriculteurs à pouvoir choisir ce qu'ils feront pousser sur leurs terres fertiles. Monsieur Schmeiser a maintenant 71 ans, et il poursuit sa lutte pour le bien de ses petits enfants



Percy Schmeiser (à droite) entouré de trois étudiants-chercheurs de la Chaire Économie et Humanisme et candidats à la Maîtrise en sciences de l'environnement Julie Maurais, Marc-André Lafrance et René Audet.

La ville aux citoyens : Conférence d'Enrique Penalosa Transport – démocratie – qualité de vie

Stéphane de Bellefeuille

Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Le 25 février dernier avait lieu une conférence publique organisée par *Équiterre* et *Vivre en Ville* sur le thème du transport et du développement en milieu urbain. L'objectif de la soirée était de mobiliser la population autour de la question des moyens de transport utilisés et de la faire réfléchir sur les modes alternatifs disponibles pour se déplacer. Cette conférence a été présentée conjointement par Monsieur Enrique Penasola, ex-maire de Bogota (Colombie) et Monsieur Robert Perreault, directeur du Conseil Régional de l'Environnement de Montréal.

Monsieur Perreault a débuté cette conférence sous le thème de « Montréal et son réseau de transport » en divulguant des statistiques comparatives sur l'utilisation du transport en commun. Loin des 80% de Bogota, seulement 20% de la population du Grand Montréal utilise les transports en commun; c'est sur l'île même qu'on enregistre la plus forte proportion d'utilisateurs, soit 55%. Pourtant, même si le transport public est un acquis sur lequel on peut s'appuyer pour développer une ville, l'usage des transports en commun à Montréal est en baisse. Ce désintéressement en regard du transport public résulterait selon monsieur Perreault des politiques urbaines inadéquates mises en place.

Pour réussir à sensibiliser les gens en faveur de l'usage des transports publics, monsieur Perreault suggère une réallocation des ressources; sur les 240 milliards de dollars que les Montréalais vont dépenser dans les prochaines années pour se déplacer en automobile, environ 0,42\$ sur chaque dollar quitte la province pour l'étranger puisque le Québec ne dispose pas de manufacturier d'automobiles, encore moins d'exploiteur pétrolier, ce qui alimente la fuite des capitaux. Si on réussissait à garder cet argent au Québec, on disposerait des ressources nécessaires pour améliorer les infrastructures de transport public. Le défi est donc de montrer aux gens qu'ils n'ont pas vraiment le choix de prendre en compte l'utilisation des transports publics dans leurs déplacements journaliers, puisque l'utilisation de leur voiture est la principale contribution à la dégradation de l'environnement. Cependant, il n'y a pas de recette miracle pour arriver à cette fin. Tout doit passer par une ac-

tion collective afin que soit encouragés les changements nécessaires.

Monsieur Enrique Penasola a lui aussi commencé son allocution par quelques statistiques. En comparant la situation de Bogota avec celle de Montréal pour ce qui est de l'utilisation des transports publics, il constate d'abord qu'il est facile d'expliquer qu'une proportion de 80% de la population utilise les transports en commun puisqu'il n'existe pas d'autres moyens de transport dans cette ville de la Colombie.

Monsieur Penalosa accorde une grande importance à la définition de l'environnement idéal. «Pour une baleine, il est facile d'établir l'environnement idéal : nous dit-il, mais il est plus difficile de le définir pour les enfants !». Or la façon de bâtir une ville aura une influence considérable sur le développement de la société qui la compose. Les villes du tiers monde présentent des réalités qui sont très différentes des villes du Nord. Ainsi, le succès du développement urbain ne passe pas automatiquement par un usage efficace des infrastructures matérielles, mais aussi par le bonheur collectif des populations. Or, selon lui, ce bien-être collectif semble être inversement proportionnel au niveau des revenus si on se permet de comparer les grandes villes nord-américaines avec celles de l'Amérique de Sud ou des pays en développement.

Il semble essentiel que les villes soient développées de façon à ce qu'elles reflètent le climat et la réalité sociale en place. L'avantage des villes sous-développées réside dans le fait qu'elles ont l'opportunité de ne pas commettre les erreurs des villes des pays développés. De plus, il est beaucoup plus difficile de développer et de dessiner une ville si on ne connaît pas la ville qu'on désire obtenir. Pour sa part, Monsieur Penalosa propose de développer les villes du tiers monde autour d'axes piétonniers plutôt qu'autour d'axes autoroutiers. C'est en faisant une comparaison avec les villes antiques, remontant jusqu'à 7000 ans en arrière, qu'il fait le constat que les villes

ont originellement toutes été développées autour d'axes piétonniers. Aujourd'hui, on constate que les villes sont développées pour la mobilité des voitures et non pas pour le bonheur des enfants.

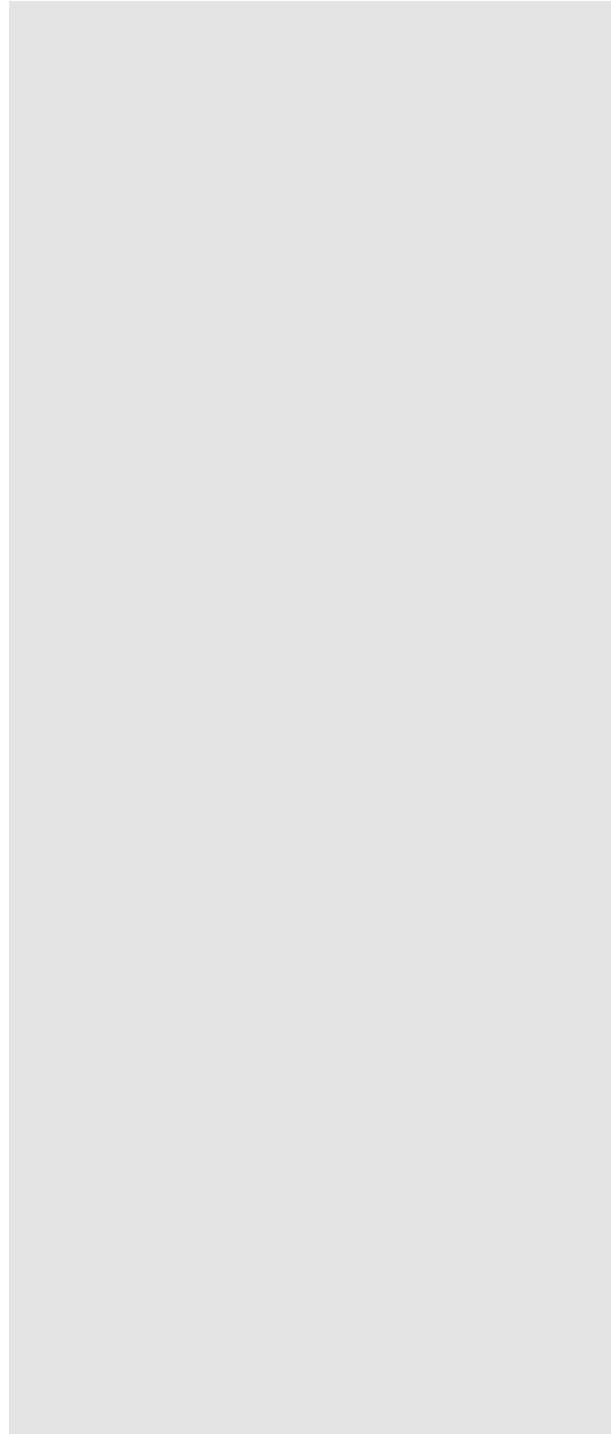
La voie piétonne témoigne du respect pour la dignité humaine en allégeant la différence entre les individus de classes sociales différentes. L'espace public piéton comble en quelque sorte le fossé entre pauvres et riches puisqu'il va au-delà des apparences de chacun. Tous les individus ont besoin de marcher, de voir des gens et de socialiser; cet espace sert à profiter de la ville.

Après avoir présenté une série de photographies témoignant du travail effectué à Bogota pour améliorer les conditions de vie des citoyens, monsieur Penalosa a fait part à l'assemblée, de ses actions relatives au transport public. Selon son expérience, les moyens de transport ne s'améliorent pas avec le développement économique. Si Bogota s'était développée comme les grandes villes nord-américaines, elle occuperait aujourd'hui 20% plus de territoire. C'est par une concentration des populations et une forte densité que monsieur Penalosa a pu, lors de son mandat, développer, une infrastructure de transport public qui dessert une grande majorité de la population à un faible coût.

Par ailleurs, même si seulement 20% des 7 millions d'habitants disposent d'une automobile, les problèmes d'embouteillage sont pourtant très présents à Bogota. Selon lui, on ne règle pas les problèmes d'embouteillage en ajoutant plus d'infrastructures routières. Pour rendre compte de la problématique, il fait la comparaison suivante : «c'est comme si on voulait régler le problème d'obésité des gens en leur disant de desserrer leur ceinture; les problèmes reliés au transport ne sont pas techniques, mais socio-politiques, surtout dans les pays du tiers monde.»

C'est par des actions restrictives que les autorités municipales de Bogota ont réussi à sortir les voitures de la ville. Leur cheval de bataille consistait essentiellement à encourager la densification de la population dans la ville pour ainsi éviter l'étalement urbain. Pour conserver cette densité de population et pousser les gens à utiliser les transports en commun, l'ex-maire de Bogota a notamment imposé des restrictions d'accès au centre-ville, des postes de péages et même l'interdiction totale du centre-ville pour certains véhicules durant les heures de pointe. En

favorisant l'usage du transport en commun, du vélo ou de la marche, les citoyens font preuve d'un certain respect envers leur société, ce qui contribue à apaiser les différenciations sociales. Reste maintenant à savoir si les populations nord-américaines seraient prêtes à adopter un comportement plus responsable envers leur société, afin d'appliquer le modèle de développement de monsieur Penalosa!



> OFFRE DE BOURSE

Candidat-e au Ph.D.

Le groupe de recherche sur les transformations du travail et les politiques sociales de l'INRS offre une bourse à un-e candidat- e au Ph.D.

Exigences:

1- Rédiger une thèse sur le sujet suivant: *La transformation des solidarités : étude comparative internationale des modes de vie et des représentations sociales de travailleurs de l'automobile, définis comme «représentants typiques» de la société salariale.*

2- Mener la partie québécoise de ce projet, c'est-à-dire effectuer une quarantaine d'entrevues visant à recueillir les commentaires d'ex-travailleurs-euses de l'usine General Motors à Boisbriand.

Ce projet cherche à comprendre le rôle et l'articulation des solidarités formelles (politiques sociales, emploi, revenu, santé, éducation) et informelles (famille, voisinage, communauté) liées à des événements clés de la vie de ces travailleurs-euses.

Le - a candidat - e choisi - e sera intégré - e à une équipe de recherche dynamique, possédant des ramifications internationales. Le responsable du projet co-dirigera la thèse, en collaboration avec un professeur du programme auquel est inscrit l'étudiant - e.

La bourse est octroyée pour une durée de deux (2) ans.

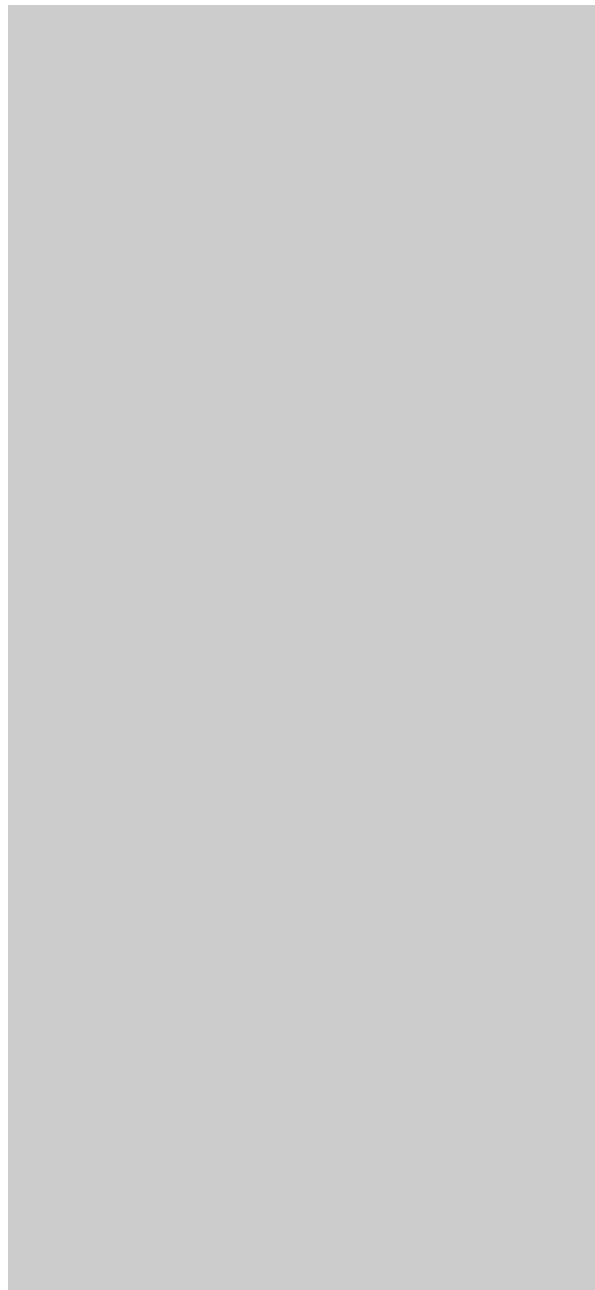
Renseignements: frederic.lesemann@inrs-ucs.uquebec.ca /
(www.transpol.org)



Le Site Internet du Mois

www.wri.org

Le *World Resources Institute* (WRI) a pour mission de fournir de l'information et des idées sur la résolution des problèmes environnementaux. Ses activités vont au-delà de la recherche et visent à trouver des solutions pour protéger la planète et améliorer le mieux-être de ses habitants. Le WRI regroupe des investisseurs, des facultés d'administration et des entreprises qui désirent apporter des changements aux pratiques environnementales de ces dernières. Le site Internet du WRI contient la liste des enjeux environnementaux (agriculture, biodiversité, forêt, eau, changement climatique, etc) sur lesquels il se penche, de même que les publications et les sites Internet associés à chacun de ces enjeux. Ce site contient également un moteur de recherche (*Earth Trends*) qui permet d'accéder à des centaines de données sur les enjeux environnementaux mentionnés précédemment et ce, par région, par pays et par année. Enfin, le site du WRI offre la possibilité aux internautes de télécharger des dizaines de documents incluant des projets de recherche, des communiqués de presse et des bulletins d'information.



Équité, efficacité ou éthique?**Les codes de conduite et la régulation sociale de l'entreprise mondialisée**

symposium international organisé à Montréal par le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT Université de Montréal, Université Laval, HEC Montréal) et le Réseau canadien de recherche sur les milieux de travail (RCRMT)

HEC Montréal

Du 30 avril au 2 mai 2003

Mercredi le 30 avril 2003 / Wednesday April 30th 2003

14 : 00 – 16 : 00 et / and 18 : 00 – 19 : 30

Lieu / Location : Amphithéâtre IBM

Inscription / Registration

14 : 30 – 17 : 00

Lieu / Location : Salle Hélène Desmarais

Atelier méthodologique pré-symposium/ Pre-Symposium Methodology Workshop

Harry Arthurs, Jacques Bélanger, Adelle Blackett, Urwana Coiquaud, Wess Cragg, Anne Frost, Larry Haiven, Christian Lévesque, Stéphane LeQueux, Marie-Ange Moreau, Gregor Murray, Charles Sabel, Penelope Simons, Alain Supiot, Gilles Trudeau, George Tsogas, Leah Vosko, Guylaine Vallée, Pierre Verge, Don Wells, ...

19 : 00 – 21 : 15

Lieu / Location : Amphithéâtre IBM

Ouverture: une régulation sociale pour l'entreprise mondialisée : quels sont les enjeux ?/

Inaugural Session: Social Regulation for the Globalized Firm: What's at Stake?

Président / Chair : Christian Lévesque (Co-directeur CRIMT / HEC Montréal)

Mots de bienvenue : Michel Patry (Directeur adjoint, HEC Montréal)

Richard Chaykowski (Co-director, Canadian Workplace Research Network)

Introduction : Gregor Murray (Directeur CRIMT/Relations industrielles, Université de Montréal) Gilles Trudeau (CRIMT / Droit, Université de Montréal)

John LeBoutillier (Président du conseil d'Intellium Technologies / Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises)

Henri Massé (Président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec/Fonds de solidarité de la FTQ)

Adelle Blackett (CRIMT/Law, McGill University)

Charles Sabel (Law and Social Science, Columbia University)

21 :15 – 22 : 15

Lieu / Location : Salle Société Générale de Financement

Vin d'honneur/ Reception

Jeudi le 1^{er} mai 2003 / Thursday May 1st 2003

9 : 00 – 10 : 40

Lieu / Location : Amphithéâtre IBM

L'état des lieux : volontaire ou obligatoire? Publique ou privée? Nationale, régionale ou internationale?

Quel type de régulation? / The State of the Art : Voluntary or Compulsory? Public or Private? National, Regional or International? What Type of Regulation?

Président / Chair : Guylaine Vallée (CRIMT/Relations industrielles, Université de Montréal)

George Tsogas (Institute of Social Studies, The Hague)

Marie-Ange Moreau (Université d'Aix-Marseille III et Institut universitaire européen de Florence)

Pierre Verge (CRIMT/Droit, Université Laval)

Corinne Gendron (Chaire Économie et Humanisme, Université du Québec à Montréal)

10 : 40- 11 : 00

Lieu / Location : Salle Société Générale de Financement

Pause-café / Health Break

11 : 00- 12 :30

Lieu / Location : Amphithéâtre IBM

L'état des lieux : suite / The State of the Art : Continued

Président / Chair : Claude Rioux (Confédération des syndicats nationaux)

Bob Jeffcott (Maquila Solidarity Network)

David Rodier (formerly Senior VP Environment Health & Safety Noranda Inc./ Senior Consultant Hatch Associates)

Everardo Fimbres Ocaña (FITIM-México Federación Internacional de Trabajadores de la Industrias Metallurgicas)

John McKinnerey (Human Resources development Canada/Développement Ressources Humaines Canada)

12 : 30 – 13 : 45

Lieu / Location : Cafétéria Rez-de-Jardin, Atrium Hydro Québec

Dîner / Lunch

13 : 45 – 15 : 30

Lieu / Location : Amphithéâtre IBM

Nouveau pacte social ou maquillage social : Potentiel des codes de conduite? /

New Social Compromise or Social Window-Dressing: The Potential Role of Corporate Codes of Conduct?

Président / Chair : Adelle Blackett (McGill University)

Wesley Cragg (Schulich School of Business, York University/ Transparency International Canada)

Don Wells (Labour Studies, McMaster University)

Kernaghan Webb (School of Public Administration, Carleton University)

Sergio Chavez (Director, National Labor Committee for Central America)

15 : 30 – 16 : 00

Lieu / Location : Salle Société Générale de Financement

Pause-café / Health Break

16 : 00 – 17 : 45

Lieu / Location : Amphithéâtre IBM

La gouvernance de l'activité des sociétés à l'étranger : approches et rôles pour le Canada /

The Governance of Corporate Activity Abroad : Approaches and Roles for Canada

Séance organisée grâce à la Commission du droit du Canada / Session organized with the collaboration of the Law Commission of Canada

Président / Chair : Bernard Colas (Membre de la Commission du droit du Canada/ Law Commission of Canada)

Canada and Brazil: A Study in Citizenship and Global Good Governance, Bill Flanagan (Faculty of Law, Queen's University) and Gail Whiteman (Rotterdam School of Management, Erasmus University)

Deconstructing Engagement: Corporate Self-Regulation in Conflict Zones - Implications for Human Rights and Canadian Public Policy, Georgette Gagnon (Director of Human Rights, OSCE), Audrey Macklin (Faculty of Law, University of Toronto) and Penelope Simons (Faculty of Law, University of Toronto)

Les codes de conduite des entreprises multinationales canadiennes: aux confins de la régulation privée et des politiques publiques du travail ? Guylaine Vallée, Gregor Murray, Michel Coutu (CRIMT/Relations industrielles, Université de Montréal), Guy Rocher (Sociologie / Droit, Université de Montréal), Anthony Giles (CRIMT/Relations industrielles, Université Laval / Commission for Labor Cooperation)

Vendredi le 2 mai 2003 / Friday May 2nd 2003**8 : 30 – 10 : 20****Lieu / Location : Amphithéâtre IBM**

Atelier IA : Nouveaux acteurs, nouveaux moyens / New Actors, New Methods

Président / Chair : Gilles Audet (Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec)

Consummarchie, éthique et liberté / Consumarchy, Ethics, and Freedom - Martin Dumas (Commission de coopération dans le domaine du travail / Commission for Labor Cooperation)*Understanding Pension Fund Corporate Engagement in a Global Arena* - Gordon L. Clark et/and Tessa Hebb (School of Geography and the Environment, University of Oxford)*Les investissements socialement responsables: un moyen de régulation des conditions de travail dans le monde?* - Gisèle Belem (Sciences de l'environnement, Chaire Économie et Humanisme, Université du Québec à Montréal)*Le champ d'action des gestionnaires locaux : quelle efficacité en matière de gestion de la main-d'oeuvre?* - Delphine Dion (Université catholique de Louvain (UCL) / Institut d'Administration et de Gestion)**Lieu / Location : Salle TAL. Gestion globale d'actifs Inc.**

[Pas d'interprétation / No Translation]

Atelier IB : Éthique et régulation sociale / Ethics and Social Regulation

Président / Chair : Alain Chanlat (CETAIL, École des Hautes Études Commerciales)

La co-responsabilité: le défi des entreprises dans un contexte de nouvelle gouvernance - Yves Boisvert et(ou) Allison Marchildon (Laboratoire d'éthique publique ENAP / Chaire Fernand-Dumont - INRS)*Les conditions et limites de la régulation des entreprises mondialisées par l'éthique* - Guy Giroux (Groupe de recherche Ethos, Université du Québec à Rimouski)*La responsabilité sociale de l'entreprise: menace ou opportunité pour le droit du travail ?* - André Sobczak, Audencia. (École de Management, Nantes)*De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative: l'entreprise en quête de légitimité pour son nouveau rôle social* - Emmanuelle Champion (Institut des sciences de l'environnement, Chaire Économie et Humanisme, Université du Québec à Montréal)**10 : 20 – 10 : 40****Lieu / Location : Salle Société Générale de Financement**

Pause-café / Health Break

10 : 40 – 12 : 10**Lieu / Location : Amphithéâtre IBM**

Atelier IIA : Études sectorielles: le cas des secteurs forestier et du textile / Industry Studies: The Case of Forestry and Textiles

Président / Chair : Michael McDermott (Queen's University / former Associate Deputy Minister Labour, Human Resources Development Canada/Développement Ressources Humaines Canada)

Une certification environnementale comme objet de régulation sociale: le cas du secteur forestier - Julie Maurais et/and Marc-André Lafrance (Chaire Économie et Humanisme, Université du Québec à Montréal)*Codes of Conduct and Standard Setting in the Forest Sector: Key Actors and Institution* - Christine Overdeest (University of Wisconsin)*Responsabilité sociale et codes de conduite: le cas de l'industrie du textile* - Stéphane deBellefeuille (Gestion, Chaire Économie et Humanisme, Université du Québec à Montréal)*Codes de conduite des corporations multinationales: particularités des lieux de travail où ils s'appliquent. Le cas de la maquiladora du Guatemala* - Anne-Marie Saulnier (Relations industrielles, Université de Montréal / Centre canadien d'étude et coopération internationale - CECl)**Lieu / Location : Salle T.A.L. Gestion globale d'actifs Inc.**

[Pas d'interprétation / No Translation]

Atelier IIB : Transformation de la régulation transnationale / Transformations in Transnational Regulation

Président / Chair : Claude Melançon (Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino)

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux des travailleurs: une forme de régulation sociale efficace de l'entreprise mondialisée? - Isabelle Duplessis, (Droit, Université de Montréal)*L'action des codes des conduites dans la régulation démocratique internationale* - Thierry Brugvin (Sociologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris)*La régulation du commerce international et la question de la similarité des produits alimentaires labellisés* - René Audet (Sciences de l'environnement / Chaire Économie et Humanisme, Université du Québec à Montréal)*Évolution de la régulation des firmes multinationales (FMN) par le biais des codes de conduite* - Anik Veilleux (Centre Études internationales et Mondialisation, Université du Québec à Montréal)**12 : 10 – 13 : 30****Lieu / Location : Cafétéria Rez-de-Jardin, Atrium Hydro Québec**

Diner / Lunch

13 : 30 – 14 : 50**Lieu / Location : Amphithéâtre IBM**

L'avenir de la régulation des entreprises transnationales: perspectives et prospectives / Future Perspectives on the Social Regulation of the Transnational Firm

Table ronde des partenaires/Partners Round Table

Président / Chair : Gregor Murray

Peter Chapman (Director, Shareholder Association for Research and Action)

Marcel Pepin (Confédération des syndicats nationaux)

Philippe Pochet (Observatoire social européen / Fullbright Scholar, University of Wisconsin)

François Rebello (*Groupe investissement responsable*)

Leah Vosko (Canada Research Chair in Feminist Political Economy, York University)

14 : 50 – 15 : 15**Lieu / Location : Salle Société Générale de Financement**

Pause-café / Health Break

15 : 15 – 17 : 00**Lieu / Location : Amphithéâtre IBM**

Perspectives d'avenir/Future Perspectives

Président / Chair : Gilles Trudeau (CRIMT/ Droit, Université de Montréal)

Harry Arthurs (University Professor, York University)

Alain Supiot (Université de Nantes / Maison des sciences de l'Homme - Ange Guépin)

17 : 00 – 17 : 10**Lieu / Location : Amphithéâtre IBM****Mots de la fin / Closing Ceremony**

Jacques Bélanger (Co-directeur CRIMT, Relations industrielles, Université Laval)

Joseph Hubert (Doyen, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal)

Colloque

La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques

20 et 21 mai 2003

dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS

17 au 23 mai 2003, Rimouski, Québec

20 mai

C421-1 : Responsabilité sociale de l'entreprise 1

Président : Alain Lapointe, UQAM

- 8h30 Mot d'ouverture : Marie-France Turcotte et Corinne Gendron, UQAM
- 8h50 Éthique et ordre économique : Anne-Emmanuelle Salmon, Université Paris IX Dauphine
- 9h50 Période de questions
- 10h10 Pause
- 10h30 À propos de responsabilité globale en management : Roland Perez, Université de Montpellier
- 11h30 Période de questions
- 11h50 Débat
Commentateurs : Manon Lacharité et Jean-Pierre Galavielle
- 12h30 Fin

C421-2 : Responsabilité sociale de l'entreprise 2

Présidente : Guylaine Vallée, Université de Montréal

- 13h20 La construction sociale comme mécanisme de régulation: la responsabilité sociale des entreprises au Danemark et au Québec : Eva Boxenbaum, HEC Montréal
- 13h40 Analyse du discours environnemental et social de l'entreprise Monsanto (1980-2002) : Emmanuelle Champion, UQAM
- 14h00 Le parfum du pouvoir, le pouvoir du parfum: industrialisation rurale et symbiose des pouvoirs locaux : Emmanuel Raufflet, HEC Montréal
- 14h20 Vers une nouvelle compréhension intégrative de l'éthique : Benoît Cherré, HEC Montréal
- 14h40 Période de questions
- 15h00 Pause
- 15h20 Les certifications sociales et environnementales en agriculture constituent-elles des barrières non-tarifaires?: René Audet, UQAM
- 15h40 Le potentiel et les obstacles d'une certification unique dans l'agroalimentaire : une analyse comparative du contenu des labels biologiques et équitables : Leslie Kulus et René Audet, UQAM
- 16h00 Période de questions
- 16h20 Débat
Commentateurs : Manon Niquette et Stéphane de Bellefeuille
- 17h00 Fin
- 18h00 5 à 7

21 mai

C421-3 : Gouvernance de la société civile 1

Présidente : Marie-France Turcotte, UQAM

- 8h30 Mouvements sociaux économiques et solidarité internationales: les nouvelles coordonnées : Louis Favreau, UQO
- 8h50 L'impact des NMSÉ sur la régulation des entreprises: un cadre institutionnaliste : Manon Lacharité, UQAM
- 9h10 Les comités de suivi: un nouveau lieu de gouvernance environnementale : Christiane Gagnon, UQAC
- 9h30 Le marketing social a un prix : Manon Niquette, Université Laval
- 9h50 Période de questions
- 10h10 Pause
- 10h30 Des difficultés de mesurer et de comparer les richesses produites par différentes associations à but non lucratif : Patrick Valéau, HEC Montréal
- 10h50 Les investissements socialement responsables : Gisèle Belem, UQAM
- 11h10 De l'éthique économique à l'éthique des affaires : Jean-Pierre Galavielle, Université Paris I
- 11h20 Période de questions
- 11h50 Débat
Commentateurs : Emmanuelle Champion et Emmanuel Raufflet
- 12h30 Fin

C421-4 : Gouvernance de la société civile 2

Président : Louis Favreau, UQO

- 13h20 Les codes de conduite des entreprises multinationales: un instrument intéressant de régulation du travail dans un contexte mondialisé?: Guylaine Vallée, Université de Montréal
- 13h40 Le code de conduite : mécanisme de régulation du travail pour des acteurs sociaux : Yves Blanchet, Université de Montréal
- 14h00 L'impact des NMSÉ dans l'industrie du textile : Stéphane de Bellefeuille, UQAM
- 14h20 La certification forestière: un outil pour limiter la perte des forêts tropicales : Julie Maurais, UQAM
- 14h40 Période de questions
- 15h00 Pause
- 15h20 La certification: les forêts du Nord : Marc-André Lafrance, UQAM
- 15h40 La régulation démocratique internationale et les codes de conduite : Thierry Brugvin, EHESS - Paris
- 16h00 Période de questions
- 16h20 Débat
Commentateurs : Eva Boxenbaum et Benoît Cherré
- 17h00 Mot de clôture : Marie-France Turcotte, UQAM
- 17h20 Fin

Colloque

Environnement, individu et société :

motivations, savoirs et décisions au cœur de la gouvernance environnementale

20 au 22 mai 2003
dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS
17 au 23 mai 2003, Rimouski, Québec

20 mai**C402-1 : Conférences d'ouverture**

- Présidente : Corinne Gendron, UQAM, Canada
- 13h30 Présentation des conférenciers invités
- 13h40 Connaissances du milieu : Catherine Mougenot, SEED/FUL, Belgique
- 14h10 Gestion collective de l'eau et stratégies individuelles dans les périmètres irrigués : Denis Salles, Université de Toulouse Le-Mirail, France
- 15h00 Débat – Questions
- 15h40 Pause

C402-2 : Gouvernance de l'environnement

- Président : Denis Salles, Université de Toulouse Le-Mirail, France
- 16h00 Modernisation de la gestion de l'Environnement, Exemple de la gestion déléguée au Maroc: Mounir Bensalah, Association Mon Environnement pour le développement, Maroc
- 16h20 La mise en œuvre négociée des diapositifs agri-environnementaux en France – Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique: Didier Busca, Université de Toulouse – Le Mirail, France
- 16h40 Formes de développement des territoires sportifs de la nature: Jean Corneloup, MCF et Pascal Mao, TEO-CNRS, Grenoble, France
- 17h10 Apprentissage mutuelle et développement communautaire dans les communautés de pêcheurs côtiers du Sud-Est du Nouveau-Brunswick : Omer Chouinard et Jean-Paul Vanderlindem, Université de Moncton, Canada
- 17h30 Débat – Questions
- 18h00 5 à 7 – Ouverture

21 mai**C402-3 : Individu, société et gestion de l'environnement**

- Présidente : Cécilia Claeys-Mekdade, Université de la Méditerranée, France
- 8h30 Nouveau paradigme écologique et valeurs de Schwartz : quelles relations?: Béatrice Hammer, Chercheur au GRETS, France
- 8h50 La terre, la biodiversité et le développement : quels liens?: Bassam Adam, Université Laval, Canada
- 9h10 Art nature, parc écologique et société : Ronald Babin, Université de Moncton, Canada
- 9h30 L'émergence des cosmopolitiques : Jacques Lolive, Université de la Méditerranée, France
- 9h50 Pause
- 10h30 Débat – Questions
- 11h30 Réunion – CR 23

C402-4 : Activité et mobilisation environnementale

- Président : Jean-Guy Vaillancourt, Université de Montréal, Canada
- 13h30 Une négociation un peu plus économique+ une conservation un peu plus humaine = une gouvernance plus équilibrée des ressources naturelles : Léa Sébastien, Centre Site – École des Mines, France
- 13h50 De l'apathie à l'action environnementale : Jean-Paul Bozonnet, Institut d'Études Politiques de Grenoble, France
- 14h10 Action collective et rapport à l'environnement : Éric Doidy, Groupe de sociologie politique et morale (GSPM), France
- 14h30 Débat – Questions
- 14h50 Pause

21 mai (suite)

- 15h30 L'action collective participative comme instrument de gestion des biens environnementaux : Raoudha Makkaoui, Université de Versailles – St-Quentin en Yvelines, France
- 15h50 Les pratiques dites de retour d'expérience appliquées aux événements catastrophiques révèlent une série d'enjeux : Dominique Pécaud, Institut de l'Homme et de la technologie, France
- 16h10 Quand la collaboration échoue : les apprentissages du plan de développement municipal de Tlalmanalco, Mexique, en 1997 : Emmanuel Raufflet, HEC Montréal, Canada
- 16h30 Des pratiques agricoles qui résistent à la normalisation environnementale : le cas de la gestion des effluents des salles de traite : Marie-Christine Zelem, Université de Toulouse – Le Mirail, France
- 16h50 Débat – Questions
- 18h00 Lancement

22 mai**C402-5 : Savoirs et décisions**

- Présidente : Florence Rudolf, Université Marc Bloch, France
- 8h30 Partager des savoirs pour apprivoiser les risques : Jacqueline Estades, INRA, Grenoble, France et Elizabeth Remy, INRA, Paris, France
- 8h50 Quelle intégration des connaissances est-il possible de faire pour une prise de décision face à la problématique du mercure : Nathalie Pinsonnault, UQAM, Canada
- 9h10 Savoirs et décisions : une perspective socio-politique : Alain Rajotte, Université de Sherbrooke, Canada
- 9h30 Vers la mise en place d'un régime international de gestion des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : Maurilio de Lima Galdino, Université du Québec et Michel Duquette, Université de Montréal, Canada
- 9h50 La responsabilité face à la nature : la conscience sans science, ruine du politique : Damien Bazin, Université de Versailles Saint-Quentin, France
- 10h10 Débat – Questions
- 10h30 Pause

22 mai**C402-6 : Conférences de clôture**

- Président : Ronald Babin, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada
- 10h50 Le rôle de la sociologie dans les décisions environnementales : Vers l'illusion d'une démocratie clé en main? Cécilia Claeys-Mekdade, Université de la Méditerranée, France
- 11h30 Retour sur l'histoire de la dialectique individu société à l'époque de la sociologie naissante et de son articulation avec la crise écologique : Florence Rudolf, Université Marc Bloch, France
- 12h10 Débat – Questions
- 12h30 Pause
- 12h40 Mouvement vert et les nouveaux mouvements sociaux : Corinne Gendron, Université du Québec à Montréal et Jean-Guy Vaillancourt, Université de Montréal, Canada

5^{ème} Université de Printemps de l'Audit Social

AUDIT SOCIAL et RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

IAE de Corse

Université Pascal PAOLI

Corte, CORSE

22, 23 et 24 mai 2003

22 mai

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture par Jacques IGALENS, Président de l'IAS, Jacques ORSONI, Directeur de L'Institut de l'environnement et Jean-Marie PERETTI, Président de l'AGRH.

9h30

à

11h00 Table ronde : " La responsabilité sociale de l'entreprise " présidée par Charles CAPPIA, Président du MEDEF de Corse

Débat animé par le Professeur Jacques IGALENS (IAE de TOULOUSE) avec René LOTA, Chef d'Entreprise, Président du Conseil d'Administration de l'IAE, Jean FATOU, Délégué de l'ORSE, Philippe ROBERT-DEMONTROND (IGR Rennes) et Pierre MATTEI, DG COR-SICA FERRIES

11h00 à 11h30 Pause

11h30

à

13h00 Table ronde : Mondialisation et responsabilité sociale des entreprises et des organisations " .présidée par A. DALI (ALGRH)

Débat animé par le Professeur Jacques ORSONI (UPP Corse) Avec Essaid BELLAL (DIORH, Maroc) ; Elie BASBOUS (CLERH, Liban), Jacques BROUILLET (IES, France), Pierre LOUART (AGRH), Youssef ALLOUANE (Univ. TUNIS), Joan MUNDET HIERN (UPC, Barcelone) et Jean-Marc ICARD (CGC-CFE)

13h 00 à 14h30 Déjeuner

14h30

à

16h00 Atelier 1 " La responsabilité sociale : emploi et carrières " Animé par Jean-Luc CERDIN (ESSEC) et Abdelilah JENNANE (IRH Maroc) avec Rodolphe COLLE, Maryse DUBOULOY, Sylvie GUERRERO

Atelier 2 " Crise et management socialement responsable " Animé par Alain ROGER (Lyon III) et Bernard MERCK Avec Vincent CHAGUE, Aline SCOUAR-NEC, Zahir YANAT et Patrick MICHELETTI

Atelier 3 " Morale et responsabilité sociale" Animé par Christian DEFELIX (IAE Grenoble) et Michel CASTELLANI (IAE Corte) avec Laurent BIBARD, Astrid MULLENBACH, Samuel MERCIER, Adel GOLLI, Philippe ROBERT DEMONTROND et Anne JOYAU

Atelier 4 " Rémunération et développement durable Animé Jean-Marie PERETTI avec Henri COCHET et Leïla BEN-RAISS

16h00 à 16h30 Pause

16h30

à

18h00 Atelier 5 " Responsabilité sociale, rapports RSE et performance " avec Animé par David ALIS (IGR, Rennes) et Alain AKANNI (ISG Dakar) avec Anne-Marie FRAY, Jacques IGALENS, Carlo FRISING et Christian SZYLAR

Atelier 6 " Responsabilité sociale et discriminations " Animé par Joan MUNDET HIERN (UPC, Barcelone) et Corinne FORASACCO (CNCE)avec Eléonore MARBOT, nne-France BENDER, Frédérique PIGEYRE et Agnès PARADAS

Atelier 7 " Nouvelles configurations organisationnelles, transfert des compétences et RSE "Animé par Mohamed MATMATI (ESC Grenoble) et Antoine BIONDI (IAE de Corse) avec Brigitte RORIVE, Alain ROGER, Serge TESSIER, Jean-Paul TCHANKAM et Bernard MERCK.

Atelier 8 " La responsabilité sociale : Formation et développement des compétences" Animé par Martine de LA CODRE (DRH SICF) et Essaid BELLAL (IRH) avec Alain ROGER, Serge TESSIER, Carlo FRISING, Christian SZYLAR et Louis FORGET.

19h30 Dîner et soirée musicale

23 mai

9h00

à

10h30 Table ronde : " RSE et Développement durable " présidée par Filippo ABRAMO, Président AIDP Sardaigne. Animée par Antoine FERACCI (Corse Matin) Avec Alain SAURET (Président BARTHELEMY et associés), Eric BEAUDOIN (BPI), Bernard COULATY (DRH PER-NOD), Gilles CAPI (DR EDF - GDF), Jean-Pierre PAOLINI (DG Espace-Elec), Francis LAMARQUE, DG Crédit Agricole de CORSE

10h30 à 11h00 Pause

11h00

à

12h30 Table ronde : " Les paradoxes éthiques de la gouvernance d'entreprise " présidée par Louis DUGAS, Vice-Président Délégué de l'ANDCP. Animé par Henri SAVALL (ISEOR, Lyon III) Avec Laurent BIBARD (ESSEC), Samuel MERCIER (DIJON), François MANCY (DRH AGIRC-ARCCO), Dominique BALLOT (DRH Groupe OMNIUM), et Mireille FESSER (DRH GIVENCHY).

12h30 à 14h00 Déjeuner

14h00

à

15h15 Atelier 9" Labellisation et certification " Animé par Michel JORAS (CCIAS) et Roger-Pierre HERMONT (DRH Sage m) avec Philippe ROBERT-DEMONTTROND, Guy BASSET, Michel CAPRON, Francis GRIMA, René AUDET, Corinne GENDRON et Leslie KULUS

Atelier 10"La responsabilité sanitaire, composante de la responsabilité sociale, stress et souffrance" Animé par Jean Michel NICOLAI (ESABIO) et le Pr. Jean COSTA (UPPC)avec Dominique PATUREL

Atelier 11" Rencontres DRH de Corse et de Sardaigne " Animées par Filippo ABRAMO (AIDP) et Louis DUGAS (ANDCP) Avec les DRH de Corse et de Sardaigne, de l'ANDCP et de l'AIDP.

Atelier 12" La mesure de la responsabilité sociale". Animé par Véronique ZARDET (ISEOR) et Michel FERON (ESC Reims) Avec Christophe ESTAY, Laurence BARRAND LAPLACE et Zahir YANAT

15h15 à 15h30 Pause

15h30

à

16h45 Atelier 13" Codes de conduite et chartes sociales " Animé par Pia IMBS (IAE Strasbourg) et Eric BEAUDOIN (BPI) avec Sandra PALMERO, Marc VALAX, Abdelilah JENNANE

Atelier 14 " Audit des politiques sociétales : cas d'entreprise " Animé par Fernando CUEVAS (ESC Pau) et Dominique BALLOT (OMNIUM) avec Joëlle SCHALLIER (DRH PCC France), Jacques CASANOVA, Xavier GAYAN (ANDCP Pays de l'Adour) et Eric NEMORIN (DRH Aciérie de l'Atlantique)

Atelier 15" Spécificités insulaires de la GRH, échanges Corse-Sardaigne " Animé par Armand MELLA (FMRH) et Filippo ABRAMO (AIDP) avec les DRH de Corse et de Sardaigne

Atelier 16 " Responsabilité sociale et gouvernance " Animé par Frank BOURNOIS(Paris II) et Yves FAURAND (IAS) avec David ALIS, Jean-Yves SAULQUIN, Michel FERON, Désiré LOTH, Corinne GENDRON, Emma CHAMPION et Alain LAPOINTE

16h45 à 17h00 Pause

17h00

à

18h30 " Vers un référentiel européen de la responsabilité sociale de l'entreprise " Débat présidé par Pédro MENDES, Président FMRH (IAS-Portugal). Dominique BE, Deputy Head of Unit Employment (Commission Européenne), (Bruxelles), sera interrogé par Mohamed ENNACEUR (IAS-Tunis), Olivier BARRAT (BARTHELEMY et Associés), George EGG (IAS-France) et Filippo ABRAMO (AIDP, Italie).

24 mai

9h00

à

10H30 Séance présidée par Mohamed BAAYOUD, Président AGEF Table ronde : " Responsabilité sociale et dialogue social " animée par Jean PERREAU, IAS Avec René RUOLS, Président de RDS (Réalités du Dialogue Social), le Professeur Paul Henri ANATOMATTEI (Montpellier), Daniel CROQUETTE (ANDCP), Bernard VAN CRAEYNST (CFE- CGC) et Claude LIASERT (CFDT)

10h30 à 11h00 Pause

11h00

à

12h15 Synthèse des travaux par Zahir YANAT, Délégué général IAS

Clôture de l'Université par les professeurs Jean-Marie PERETTI, Président de l' AGRH et Jacques IGALENS, Président de l' IAS

Programmation des séminaires scientifiques 2002-2003

Août 2002

Premier séminaire: Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative
Mercredi 21 août 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Jenny Desrochers

Septembre 2002

Second Séminaire: Présentation de Jérôme Ballet.
Vendredi, 13 septembre 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Leslie Kulus

Octobre 2002

Troisième Séminaire: Codes de conduite et normes internationales
Vendredi 25 octobre
Responsables: Emma Champion et Stéphane de Bellefeuille

Novembre 2002

Quatrième Séminaire: La citoyenneté corporative
Vendredi 22 novembre
Responsables: Manon Lacharité et Yves Blanchet

Décembre 2002

Cinquième séminaire: Rapports RSE internationaux et supranationaux
Vendredi 13 décembre, 9h30 à 12h30, Pavillon des sciences de la gestion, UQAM, local R-3465
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Janvier 2003

Sixième Séminaire: Gouvernance et Stakeholders
Vendredi, 31 janvier 2003
Responsable: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Février 2003

Septième Séminaire: Loi sur les régulations économiques et contexte en France
Vendredi, 21 février 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mars 2003

Huitième Séminaire: Responsabilité sociale et déréglementation
Vendredi, 21 mars 2003
Responsable: Gisèle Bélem

Avril 2003

Neuvième Séminaire: Les initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative
Vendredi, 25 avril 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mai 2003

Dixième Séminaire: Évaluation sociale
Vendredi, 31 mai 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Juin 2003

Onzième Séminaire: Légitimité et institution
Vendredi, 13 juin 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Juillet 2003

Séminaire de clôture : Retour sur la série de séminaires
Vendredi, 4 juillet 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Alain Lapointe

Collaborateurs: Emma Champion, Stéphane de Bellefeuille, Jenny Desrochers, Corinne Gendron, Marc-André Lafrance, Érik Le Beau, Julie Maurais

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.
Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.

Offre d'emploi

Assistants - es de recherche

La Chaire Économie et Humanisme est à la recherche de deux assistants-es de recherche dans le domaine de :

Gouvernance, déréglementation et liberté

Description du mandat :

Le travail consiste à mener une recherche qualitative sur les représentations sociales de la déréglementation et de la liberté de choisir à partir d'un corpus déjà constitué. Les assistants de recherche devront notamment effectuer une recherche bibliographique, se familiariser avec le logiciel Atlas.ti, préparer le corpus en vue de l'analyse, procéder à l'analyse et rédiger les rapports de recherche où seront présentés les résultats.

Exigences :

Les candidats sont étudiants au doctorat en sciences de la gestion, en philosophie, en droit, en sociologie ou dans une discipline pertinente à la recherche et s'intéressent au principe de justice et à l'action de l'État dans le cadre de leur thèse.

Autonomie, habiletés rédactionnelles et facilité à communiquer sont des atouts.

Durée du mandat :

15 heures par semaine pendant 10 semaines, renouvelable, débutant le 1er mai 2003.

Si vous êtes intéressé par ce mandat de recherche, nous vous invitons à transmettre votre curriculum vitae ainsi qu'un bref texte de 1500 caractères sur *Gouvernance, liberté et déréglementation* au plus tard le 20 avril 2003 :

Madame Monique Robillard

Coordonnatrice

Chaire Économie et Humanisme

École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Case postale 6192, Succursale Centre-Ville, Montréal (Québec), H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000 #6972, télécopieur : 514.987.3372

Courriel : ceh@uqam.ca, site web : ceh.uqam.ca

Adresse civique : Pavillon des sciences de la gestion, local R-2635

315, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec), H2X 3X2

Exposition virtuelle

Érik Le Beau



Montréal, 2002



Calendrier des événements

Séminaires

Les initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative

Vendredi, 25 avril 2003, 9 h 30 à 12 h 30, salle R-3465, Pavillon des sciences de la gestion, UQAM

Pour information: **Emma Champion, 987.3000, poste 2108#**

Conférences

Mathieu Arès—Centre Études internationales et Mondialisation

Les maquiladoras: moteur en panne de la croissance mexicaine

Vendredi, 11 avril 2003, 9 h 30 à 12 h 30, salle A-1715, Pavillon Hubert-Aquin, UQAM

Entrée libre

Colloques

La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques

Dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS

20 et 21 mai 2003, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec

Pour information: **ceh@uqam.ca**

Environnement, individu et société : motivations, savoirs et décisions au cœur de la gouvernance environnementale

Dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS

20 au 22 mai 2003, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec

Pour information: **ceh@uqam.ca**

Association en économie politique

Finance responsable et responsabilité sociale des entreprises : deux mouvements, un objectif commun

16 et 17 octobre 2003

Pour information: **www.unites.uqam.ca/aep/colloque.html**

Publications

Emmanuelle Champion et Corinne Gendron—2002 *La « durabilité » selon Monsanto: Prémises d'une privatisation des produits environnementaux pour un renforcement politique de l'entreprise privée*, 17 pages

Pour commander: **ceh@uqam.ca**

la chaire
économie et
humanisme

UQAM ESG
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: **ceh@uqam.ca**

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca